

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00132 Numéro SIREN : 489 455 956 Nom ou dénomination : A.R.S. INTERVENTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt 1360

SARL ARS INTERVENTIONS

SARL au capital de 3 000.00 euros

Siège social : 2 Rue Nicolas Jacques Conte

17250 PONT-L'ABBE-D'ARNOULT

RCS n°489455956- RCS SAINTES

Déposé le 05/04/2024
N° RCS 2006B132
N° de dépôt 1360

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 19 février 2024, les associés de la société SARL ARS INTERVENTIONS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à PONT L'ABBE D'ARNOULT à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mr RITO Patrick.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Mr RITO Patrick, propriétaire de 150.00 parts, représentant 150 voix, Gérant de la société.
- Mr SIRAUD Jérôme, propriétaire de 150.00 parts, représentant 150 voix, Gérant de la société.

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 300 Parts sur les 300 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

RP

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 89 108.64 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 89 108.64 Euros formant un résultat affectable de 89 108.64 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 89 108.64 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 309.68 Euros, pour Mr RITO Patrick.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créiteur de 356.59 Euros, pour Mr SIRAUD Jérôme.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

RP

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à PONT L'ABBE D'ARNOULT,
Le 19/02/2024.

Signatures des associés :

Mr RITO Patrick	
Mr SIRAUD Jérôme	

SARL ARS INTERVENTIONS

SARL au capital de 3 000.00 euros
Siège social : 2 Rue Nicolas Jacques Conte
17250 PONT-L'ABBE-D'ARNOULT
RCS n°489455956- RCS SAINTES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Certifiés conforme à l'original
M R RMO Rodrick



SARL ARS INTERVENTIONS

SARL au capital de 3 000.00 euros
Siège social : 2 Rue Nicolas Jacques Conte
17250 PONT-L'ABBE-D'ARNOULT
RCS n°489455956- RCS SAINTES

SOMMAIRE

Comptes Annuels

2050 Bilan Actif	Page 1
2051 Bilan Passif	Page 2
2052 et 2053 Compte de Résultat	Page 3 et 4
2054 Immobilisations	Page 5
2055 Amortissements	Page 6
2059 E Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée	Page 7
2059 F Composition du capital social	Page 8

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL ARS INTERVENTIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)			DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG		
	Report à nouveau			DH	200 503	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	89 109	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	292 912	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	254 022	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	666	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	109 500	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	78 475	
	Dettes fiscales et sociales			DY	45 458	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	7	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	488 129		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	781 040		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	341 317	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	200 000	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise SARL ARS INTERVENTIONS										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
						2		3		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 345	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1			KM		KN		KO				
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions	[Dont Composants]	M2			KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants]	M3			KS	57 071	KT		KU	60 575			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	31 911	KW		KX	17 150		
		Matériel de transport *						KY	117 250	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	2 890	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	209 123	LO		LP	77 725			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	455	1R		1S	6				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 420	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	2 875	LR		LS	6				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	214 342	ØH		ØJ	77 731		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	2 345	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	35 609	MK	82 037	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	49 061	MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	117 250	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	2 890	MU		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG	35 609	NH	251 238	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	461	2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	2 420	2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	2 881	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	35 609	ØL	256 464	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL ARS INTERVENTIONS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 345	PF		PG		PH	2 345
TOTAL I		RK	2 345	RM		RN		RO	2 345
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	43 363	QA	6 976	QB	20	QC	50 319
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	22 958	QE	2 913	QF		QG	25 872
	Matériel de transport	QH	78 397	QI	10 050	QJ		QK	88 447
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 512	QM	548	QN		QO	2 059
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	146 229	QV	20 487	QW	20	QX	166 697
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	148 574	ØP	20 487	ØQ	20	ØR	169 042

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW		RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

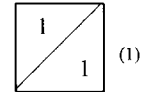
6

Désignation de l'entreprise : SARL ARS INTERVENTIONS															Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2023										et clos le : 31/12/2023					Durée en nombre de mois 1 2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :															YP		4		
Dont apprentis															YF				
Dont handicapés															YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		1 115 507		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT				
TOTAL 1															OX		1 115 507		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		12		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE				
Subventions d'exploitation reçues															OF				
Variation positive des stocks															OD		185 404		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT				
TOTAL 2															OM		185 416		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats															ON		716 605		
Variation négative des stocks															OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		128 445		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY				
TOTAL 3															OJ		845 056		
IV - Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		455 867		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).															SA		455 867		
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		1 115 507		
Effectifs au sens de la CVAE *															EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX				
Période de référence															GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 3		
Date de cessation															HR		3 1 / 1 2 / 2 0 2 3		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4 8 9 4 5 5 9 5 6 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ARS INTERVENTIONS

ADRESSE (voie)

2 Rue Nicolas Jacques Conte

CODE POSTAL

17250

VILLE

PONT-L'ABBE-D'ARNOULT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

RITO

Prénom(s)

Patrick

Nom marital

RITO

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

150.00

Naissance : Date

23/07/1976

N° Département

17

Commune

ROCHEFORT

Pays

France

Adresse :

N°

28

Voie

avenue de Saintes

Code Postal

17400

Commune

SAINT-JEAN-D'ANGELY

Pays

France

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

SIRAUD

Prénom(s)

Jérôme

Nom marital

SIRAUD

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

150.00

Naissance : Date

21/02/1980

N° Département

17

Commune

SAINT-JEAN-D'ANGELY

Pays

France

Adresse :

N°

16

Voie

Chelmin des Fougères

Code Postal

17380

Commune

ARCHINGEAY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.